



**Livret d'accueil**  
**Service d'Éducation Spécialisée et**  
**de Soins à Domicile (SESSAD)**  
**IMS « Les Champs de Merle »**



Date d'élaboration	Juin 2023
Date de présentation au CVS	14 Septembre 2023
Date de validation	11 avril 2024
Numéro de version	2

## Liste des abréviations

AFL	Association Frédéric Levavasseur
ARS	Agence Régionale de Santé
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CEAP	Centre pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
CVS	Conseil de la Vie Sociale
EA	Entreprise Adaptée
EANM	Etablissement pour Adultes Non Médicalisé
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESSMS	Etablissement ou Service Social et Médico-Social
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
IEM	Institut d'Education Motrice
IME	Institut Médico-Educatif
IMS	Institut Médico-Social
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
PIA	Projet Individualisé d'Accompagnement
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAT	Service d'Accueil Temporaire
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins À Domicile
TSA	Trouble du Spectre de l'Autisme
UE	Unité d'Enseignement
UEE	Unité d'Enseignement Externalisé
UEEP	Unité d'Enseignement pour Elève Polyhandicapés
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

## Mot de la Directrice

Vous avez fait appel au SESSAD de l'IMS « Les Champs de Merle » pour accompagner votre enfant. Au nom de l'équipe, je vous remercie de votre confiance et vous souhaite la bienvenue.

Notre équipe de proximité s'engage à mettre toutes ses compétences, son savoir-faire et ses qualités humaines au service de l'accompagnement de votre enfant sur ses différents milieux de vie.

Avec le SESSAD, votre enfant bénéficiera d'un accompagnement éducatif, rééducatif, soignant et scolaire.

L'accompagnement sera organisé en étroite collaboration avec votre enfant et vous-même pour établir un contrat de séjour et un projet individualisé d'accompagnement (PIA) adaptés à ses besoins.

En lisant le livret d'accueil, vous disposerez des renseignements nécessaires pour une bonne compréhension du fonctionnement du SESSAD.



**Iris CHAMAND**

*Directrice adjointe de l'IMS Les Champs de Merle*

# Table des matières

<b>Mot de la Directrice .....</b>	<b>3</b>
<b>L'Association Frédéric Levavasseur .....</b>	<b>5</b>
1- Présentation de l'Association .....	5
2- Missions et valeurs de l'Association .....	5
3- Les établissements et services gérés par l'Association .....	5
4- L'AFL en quelques chiffres .....	5
<b>Présentation de l'IMS Les Champs de Merle .....</b>	<b>6</b>
<b>Présentation du SESSAD .....</b>	<b>7</b>
1- Profil du public accompagné .....	7
2- Nos missions .....	8
3- Notre fonctionnement .....	9
4- Notre zone d'intervention .....	10
<b>Nos équipes .....</b>	<b>11</b>
<b>L'accompagnement de votre enfant .....</b>	<b>12</b>
1- Les étapes de son admission .....	12
2- Le contrat de séjour .....	13
3- Le projet individualisé d'accompagnement (PIA) .....	13
4- Les prestations et accompagnements proposés par le SESSAD .....	14
5- La fin de l'accompagnement au SESSAD .....	16
<b>Les droits et la participation sociale .....</b>	<b>17</b>
1- Vos droits .....	17
2- Le Conseil de la Vie Sociale .....	17
3- Les enquêtes de satisfaction .....	18
4- Le groupe de paroles .....	18
5- La commission menu .....	18
6- Accès au dossier de votre enfant .....	19
7- Consultation du projet d'établissement .....	19
8- Le traitement de vos plaintes et des réclamations .....	19
<b>Témoignages .....</b>	<b>20</b>
<b>Informations utiles .....</b>	<b>22</b>
1- Horaires et jours d'ouverture .....	22
2- Comment nous contacter .....	22
3- Financement et coût de l'accompagnement .....	23
4- Les assurances .....	23
5- Les contacts utiles .....	23
<b>Annexes au Livret d'Accueil .....</b>	<b>24</b>

# L'Association Frédéric Levasseur

## 1- Présentation de l'Association



L'Association Frédéric Levasseur est une association à but non lucratif Loi 1901, créée le **11 juillet 1977** à Saint-Denis de La Réunion. Elle intervient dans les champs du handicap, de la protection de l'enfance et dans l'économie sociale et solidaire. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, présidée par M. Jean-François LABARDE et dirigée par M. Dominique SAMUEL.

## 2- Missions et valeurs de l'Association

L'AFL agit au côté des publics handicapés ou en difficulté sociale. A cet effet, elle peut créer, développer et gérer, au sein du département de la Réunion et dans la zone Océan Indien, des services et établissements sociaux et médico-sociaux, traditionnels ou innovants visant l'inclusion, l'épanouissement et l'accompagnement de ces publics.

Cet accompagnement s'exerce par : les soins, l'hébergement, l'exercice d'une activité professionnelle, l'éducation, la formation, les loisirs, l'insertion sociale et professionnelle.

Nos actions sont guidées par **trois grandes valeurs humaines** :



## 3- Les établissements et services gérés par l'Association

L'AFL gère actuellement 12 établissements et/ou services sociaux et médico-sociaux regroupés en 2 pôles qui se distinguent par l'âge du public accueilli :

Pôle Enfant				Pôle Adulte				
Pouponnière Sociale Levasseur	IMS Les Champs de Merle	IME et SESSAD Levasseur	IME/AT du Baobab	EANM Notre Dame de Lourdes	ESAT Les Tidalons	SAMSAH Austral	FAM Alice Verdin	MAS Annie Gauci

L'AFL gère également l'Entreprise Adaptée (EA) Les Tidalons, son seul établissement dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

## 4- L'AFL en quelques chiffres



+ de **800**  
personnes accompagnées  
chaque jour



+ de **45 ans**  
d'expérience à vos côtés



+ de **650**  
salariés œuvrant au  
quotidien

# Présentation de l'IMS Les Champs de Merle

L'institut Médico-Social « Les Champs de Merle » définit ses missions principales comme suit :

- L'inclusion des enfants et adolescents polyhandicapés et déficients moteurs,
- L'amélioration et le maintien de l'autonomie des jeunes,
- La promotion du projet familial.

L'établissement est composé de plusieurs services proposant différentes modalités d'accueil :



**CEAP**

## Centre pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés

Missions	Accueil, Hébergement, éducation, enseignement, soins adaptés aux enfants polyhandicapés.
Modes d'accueil	<ul style="list-style-type: none"><li>• 15 places en hébergement (internat) de semaine</li><li>• 25 places de jour (semi-internat)</li></ul>



**SESSAD**

## Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile

Missions	Suivi, éducation, enseignement, soins adaptés aux enfants polyhandicapés et déficients moteurs.
Modes d'accueil	<ul style="list-style-type: none"><li>• 11 places pour les enfants et adolescents polyhandicapés</li><li>• 35 places pour les enfants et adolescents déficients moteurs et atteints de trouble de l'apprentissage (dysphasie, dyspraxie, etc.)</li></ul>



**UEEP**

## Unité d'enseignement Externalisée pour Enfants Polyhandicapés

Missions	<ul style="list-style-type: none"><li>• Scolarité destinée aux jeunes en situation de polyhandicap de 6 à 12 ans</li><li>• Accès aux apprentissages et à la vie d'élève</li></ul>
Modes d'accueil	Accueil en période scolaire à l'école Eugène Dayot (5 places)



**SAT**

## Service d'Accueil Temporaire

Missions	Proposer du répit aux aidants familiaux sur 90 jours maximum. L'accueil est destiné aux enfants et adolescents polyhandicapés et déficients moteurs et enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA)
Modes d'accueil	<ul style="list-style-type: none"><li>• 5 places en hébergement</li><li>• 5 places en accueil de jour</li></ul>



**IEM**

## Institut d'Éducation Motrice

Mission	Développer l'autonomie, la participation sociale, les capacités fonctionnelles de jeunes en situation de déficience motrice.
Modes d'accueil	16 places en accueil de jour

# Présentation du SESSAD

## 1- Profil du public accompagné

Le SESSAD peut accompagner des enfants et adolescents présentant un handicap moteur ou un polyhandicap, âgés de 3 à 20 ans.



**Le polyhandicap c'est quoi ?**

Les personnes polyhandicapées vivent avec un **trouble moteur important** associé à un **handicap intellectuel sévère** survenu à la naissance ou au début de la vie de l'enfant.

**Cette situation entraîne de graves et multiples perturbations qui peuvent évoluer :**

**Une altération des capacités de communication, de relation et de régulation**

**Des troubles sensoriels** (déficience, hypo/hyper sensibilité)

**Epilepsie souvent résistante**

**Autres pathologie** (urinaire, digestives, respiratoire...)

**Limitation majeure de l'autonomie, extrême vulnérabilité**



**Le handicap moteur (ou trouble de la fonction motrice) c'est quoi ?**

Un **handicap moteur** recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité.

**Les personnes touchées par des troubles de la fonction motrice peuvent rencontrer des difficultés pour :**

**Se déplacer :** locomotion, transferts...

**Manipuler ou effectuer** certains gestes

**Communiquer :** trouble de la parole, gestes et mimiques, écriture

**Manger et boire :** trouble de la déglutition

**Changer de position** (se lever, s'asseoir, s'allonger) ou **conserver une position**

## 2- Nos missions

Le SESSAD met en œuvre des actions d'accompagnement qui permettent le maintien de votre enfant dans son milieu de vie ordinaire. Les actions du SESSAD sont orientées vers :

**Le traitement et la rééducation fonctionnelle**

**Le développement psychomoteur de l'enfant**

**L'accompagnement et le conseil délivré aux familles et l'environnement proche**

**Le soutien à la scolarisation**

**L'acquisition de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne**

L'accompagnement proposé par le SESSAD veille à vous **soutenir dans le projet de vie et de scolarisation** de votre enfant en mettant en œuvre un **suivi pédagogique, éducatif et thérapeutique**.

Le SESSAD assure donc des fonctions de coordination entre les différents partenaires afin de fluidifier le parcours de soin de votre enfant.



Vous pourrez retrouver plus d'informations sur le cadre juridique du SESSAD dans un document en annexe.

### 3- Notre fonctionnement

Le SESSAD est un **service ambulatoire**. A ce titre, il se déplace sur l'ensemble des lieux de vie de votre enfant afin de contribuer à son inclusion et à l'adaptation de son quotidien.



Les accompagnements peuvent être proposés sur l'ensemble des lieux de vie de votre enfant, en fonction de l'objectif fixé dans son projet individualisé d'accompagnement (PIA).

L'emploi du temps d'accompagnement est co-construit avec vous en fonction des disponibilités de chacun. Les accompagnements sont programmés en fonction du besoin de votre enfant, de son rythme et de sa fatigabilité (horaires d'intervention flexibles).

**Une attention particulière est portée sur la surcharge des prestations sur une même journée afin d'éviter l'accumulation de la fatigue pour votre enfant.**

Pour permettre aux professionnels de se réorganiser, il vous est demandé de prévenir rapidement le SESSAD en cas d'annulation d'une prestation.



## Nos équipes

Pour satisfaire au mieux vos besoins, une équipe pluridisciplinaire est à votre disposition. Le travail d'équipe s'articule autour du projet individualisé d'accompagnement de votre enfant, en collaboration avec lui, vous parents et l'ensemble des partenaires qui interviennent au quotidien (école, milieu extra-scolaire, thérapeutes libéraux, etc.).

### Equipe médicale

- 1 Médecin Coordinateur Pédiatre
- 1 Médecin rééducateur

### Equipe socio-éducative

- 1 Educateur Technique spécialisé
- 3 Educateurs spécialisés
- 1 Assistante Sociale

### Intervenants libéraux

- 1 Psychologue clinicien
- 1 Neuropsychologue
- 1 Kinésithérapeute
- 1 Orthophoniste

### Equipe thérapeutique

- 2 Psychomotriciennes
- 4 Ergothérapeutes

### Equipe de Direction

- 1 Directeur de pôle
- 1 Directrice Adjointe
- 1 Chef de service



Votre enfant

### Equipe pédagogique de l'UEEP

- 1 Enseignant (mis à disposition)
- 1 Educateur spécialisé
- 1 Accompagnement éducatif et social

### Equipe administrative et de l'accueil

- 1 Cheffe de bureau
- 1 Secrétaire médicale
- 1 Secrétaire administrative



Vous trouverez en annexe un trombinoscope vous permettant d'associer des visages aux professionnels et un document détaillant le rôle des différents professionnels du SESSAD.

# L'accompagnement de votre enfant

## 1- Les étapes de son admission



Réception de la notification  
SESSAD de la MDPH

### 1 Inscription en liste d'attente

- ▶ Vous prenez contact avec le SESSAD et transmettez vos coordonnées.

### 2 Rendez-vous de pré-admission

- ▶ Vous rencontrez le chef de service, visitez les locaux.
- ▶ Il vous présente le service, vos droits et obligations.
- ▶ Il recueille vos besoins et attentes.
- ▶ Vous recevez une plaquette d'information.
- ▶ **Vous nous confirmez si vous souhaitez maintenir votre enfant en liste d'attente.**

### 3 Place disponible

- ▶ Vous recevez un **dossier d'admission** à compléter dans un délai de 10 jours.

### 4 Entretiens d'admission

- ▶ **Avec le Pédiatre** : Consultation médicale
- ▶ **Avec le Chef de service** : Présentation approfondie du service et remise des documents d'admission
- ▶ **Avec la secrétaire** : Constitution de votre dossier administratif

### 5 Commission d'admission

- ▶ Notre équipe étudie votre demande et les possibilités d'accompagnement
- ▶ Nous validons votre demande d'admission ou vous proposons une réorientation (le cas échéant).

### 6 Programmation de l'admission effective

- ▶ Vous recevez par courrier une proposition de date de rendez-vous d'accueil.
- ▶ Nous signons ensemble le **contrat de séjour**.

### 7 Période d'observation

- ▶ Des premières rencontres et séances sont organisées avec vous et votre enfant sur ses différents milieux de vie.
- ▶ Votre enfant est observé et nous évaluons ses besoins sur une période de 3 mois.

### 8 Co-définition du projet d'accompagnement

- ▶ Nous élaborons ensemble un **projet individualisé d'accompagnement (PIA)**
- ▶ Nous signons ensemble l'**avenant au contrat de séjour**



**Votre enfant est accompagné  
par le SESSAD**

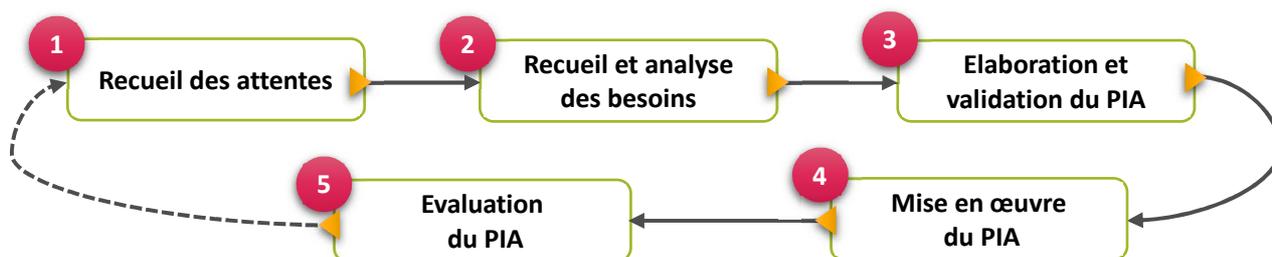
## 2- Le contrat de séjour

Nous établissons avec vous le contrat de séjour de votre enfant. Ce document est signé dès l'admission de votre enfant.

Il précise les conditions dans lesquelles votre enfant est accompagné par le SESSAD. Il fait l'objet d'une révision périodique pour l'adaptation éventuelle des moyens d'accompagnement. Un avenant reprenant les objectifs du PIA est signé chaque année.

## 3- Le projet individualisé d'accompagnement (PIA)

### Les étapes clés de la démarche de co-construction du PIA



### 1 Le recueil de vos attentes

Dès vos **premiers contacts** avec le SESSAD (téléphone, rendez-vous de pré-admission, entretiens) nous recueillons vos attentes, aspirations et celles de votre enfant.

A l'admission de votre enfant, un **réfèrent éducatif** vous aide à exprimer vos attentes et vous accompagne pendant toute la durée du PIA.

### 2 Le recueil et l'analyse des besoins

Suite à l'admission de votre enfant, une **phase d'observation** est mise en place pendant 3 mois.

Elle permet à l'équipe du SESSAD d'évaluer les besoins de votre enfant (à l'aide de bilans).

Vous participer à cette évaluation dès la pré-admission et tout au long de l'accompagnement de votre enfant.

### 3 L'élaboration et validation du PIA

Le PIA est co-élaboré avec votre enfant, vous-même et l'équipe du SESSAD. Vous trouvez dans le PIA :

- La description générale du parcours et du projet de vie de votre enfant
- Les attentes émises par votre enfant et vous-même
- Les propositions d'accompagnement de l'équipe
- Les objectifs retenus et les moyens pour y répondre

Après avoir discuté avec vous, le PIA est validé par votre signature et celle de votre enfant. **Il vous est transmis dans un délai de 15 jours.**

Vous êtes libre de le communiquer aux intervenants extérieurs.

### 4 La mise en œuvre du PIA

Le PIA est mis en œuvre pour **une année.**

Vous participer activement à la réalisation du projet de votre enfant afin que les apprentissages soient généralisés sur tous ses lieux de vie.

### 5 L'évaluation du PIA

Des évaluations sont programmées 2 fois par an pour mesurer l'atteinte des objectifs et réajuster avec vous les moyens (si besoin).

Tous les ans, le PIA est réactualisé en fonction de l'évolution de votre enfant.



Au SESSAD chaque professionnel est **réfèrent** de plusieurs enfants. Le réfèrent **assure le suivi et coordonne le PIA de votre enfant.** Pour se faire, il :

- recueille ses antécédents dans divers domaines (familial, paramédical, social, scolaire...),
- établit des liens réguliers avec vous et les partenaires,
- participe aux réunions qui concernent votre enfant et rédige son PIA

## 4- Les prestations et accompagnements proposés par le SESSAD

### Les modes d'accompagnement :



L'accompagnement de votre enfant s'organise en séance hebdomadaire, mensuelle, individuelle et/ou collective (selon ses besoins). Les rythmes et la planification sont préalablement décidés avec vous et les partenaires.

### Domaines de prestations proposées par le SESSAD :



#### Accompagnement à la santé et accès aux soins



Le SESSAD propose des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles. Selon les besoins de votre enfant, le service :

- Organise des consultations médicales
  - Propose un accompagnement et un soutien
  - Propose des séances de rééducation en matière de psychomotricité, d'ergothérapie, de kinésithérapie et d'orthophonie.
- Coordonne le parcours de soins de votre enfant dans le milieu ordinaire avec les partenaires
  - Réalise des actions de prévention et de promotion de la santé



#### Accompagnement à l'autonomie

Les équipes éducatives et thérapeutiques peuvent accompagner votre enfant pour qu'il gagne en autonomie dans différents domaines :

- Les actes de la vie quotidienne
- Le développement de la communication et la relation avec autrui
- Le développement personnel
- Les déplacements autonomes et en sécurité
- La gestion de ses ressources





## Accompagnement à la participation sociale

Le SESSAD propose de nombreuses actions en faveur de la participation sociale de votre enfant et de son implication dans les situations de vie réelle (favoriser son appartenance à une société, l'exercice de ses droits, de ses rôles sociaux et de sa citoyenneté). Les prestations sont diverses :

- Exercice des droits et libertés
- Le soutien de la scolarité
- L'insertion professionnelle
- Vie relationnelle, affective et sexuelle
- Lien avec les proches
- Participation aux activités sociales, culturelles et de loisirs
- Ouverture des droits
- Informations, conseils et mise en œuvre des protections adultes



### Zoom sur le soutien à la scolarité ...

Le SESSAD offre diverses modalités d'accompagnement (en fonction de l'âge de votre enfant, son projet scolaire, son niveau scolaire et son comportement) :



- Apprentissage au sein d'une unité d'enseignement externalisée (UEEP)
- Accompagnement au sein des établissements scolaires (Maternelle, Primaire, Collège, Lycée ou Lycée pro)

**Le service accompagne également les jeunes vers la formation.**



## 5- La fin de l'accompagnement au SESSAD

L'accompagnement au sein du SESSAD, est soumis à la date de notification. Une réorientation vers un établissement plus adapté est toujours possible à n'importe quel moment sur demande de la famille. **Seule la MDPH peut acter une fin d'accompagnement.**

La fin de l'accompagnement par le SESSAD peut intervenir pour plusieurs raisons :

- L'atteinte de la limite d'âge (SESSAD/AT)
- L'atteinte des objectifs fixés avec la structure
- Un projet de vie plus en adéquation avec les propositions du service
- Le non-respect des conditions fixées au contrat de séjour
- Un projet de réorientation pour raison personnelle
- Un cas de force majeure (décès, déménagement hors secteur d'interventions, etc.)



Quels qu'en soient les raisons (sauf un cas de force majeure), la fin de l'accompagnement est **anticipée et préparée** avec votre enfant et vous-même.

Dans le cadre de la préparation à la transition entre notre structure et celles du secteur adultes, le SESSAD vous accompagne **dès les 14 ans de votre enfant** pour faire émerger, valider et mettre en œuvre un projet d'orientation/réorientation vers un autre dispositif.

# Les droits et la participation sociale

## 1- Vos droits

Toute personne accompagnée au sein de l'établissement a le droit (article L311-3 du CASF) :



- Au respect de sa dignité, de son intégrité, de son intimité
- A un accompagnement individualisé
- A la confidentialité des informations la concernant

Conformément à la **loi du 2 janvier 2002**, nous vous transmettons lors de la pré-admission :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement,
- Un exemple de contrat de séjour

## 2- Le Conseil de la Vie Sociale



Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un lieu d'échange, d'expression et **de concertation** entre les jeunes, les familles, le personnel et la direction. Le CVS permet :

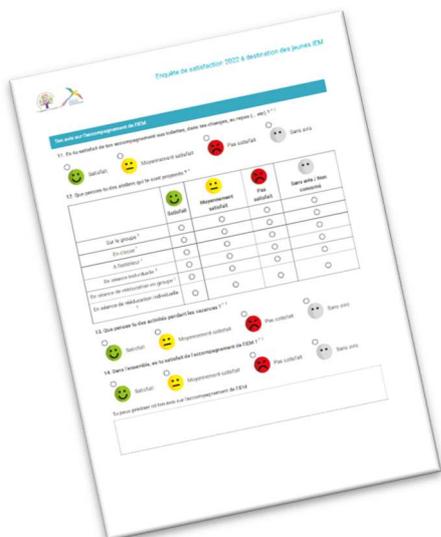
- **A la direction** : d'entendre les avis des jeunes et de leurs familles
- **Aux jeunes, familles et au personnel** : de participer à l'amélioration du cadre de vie et du fonctionnement de l'établissement

Les sujets abordés sont très larges :



Il se tient 4 fois par an et se compose de membres élus. Les membres de cette instance sont à votre disposition pour tout renseignement et pour entendre vos difficultés ou idées d'amélioration. La **liste des représentants du CVS**, vous est transmise en **annexe**.

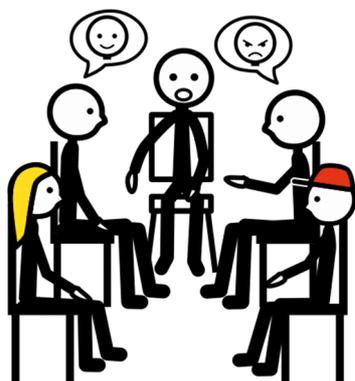
### 3- Les enquêtes de satisfaction



Elles permettent de recueillir votre avis sur les prestations rendues par l'établissement et de faire progresser leur qualité. Régulièrement, un questionnaire de satisfaction est remis à destination des parents et un second à destination du jeune.



### 4- Le groupe de paroles



En complément du CVS et des enquêtes de satisfaction, les jeunes disposent d'un autre espace de parole, de communication, de socialisation et d'élaboration. Le groupe de paroles est mis en place deux fois par an, sur la base du volontariat et est animé par les référents qualité de l'IMS.

### 5- La commission menu



Une commission est organisée une fois par an pour améliorer la prestation restauration. Elle est composée de la directrice adjointe, du responsable logistique, des chefs de service et au minimum d'un représentant des familles, des jeunes et des équipes de chaque service.

## 6- Accès au dossier de votre enfant

Chaque personne accompagnée a un dossier qui rassemble des informations : Administratives, Médicales et Éducatives. Ce dossier permet aux professionnels de mieux connaître votre enfant tout au long de son parcours. Son contenu est couvert par la confidentialité et le secret médical. Le dossier de votre enfant peut être consulté au sein de l'établissement.

### Pour consulter le dossier « médico-social » de votre enfant :

Vous devez transmettre une **demande écrite** à la Direction **8 jours ouvrables** avant la date souhaitée.

### Pour consulter le dossier « médical » de votre enfant :

Vous devez transmettre une **demande écrite** à la Direction qui vous formulera par écrit une réponse. Le délai limite de réponse est variable : **8 jours ouvrables** pour consulter des éléments de moins de 2 ans et **2 mois** pour des éléments dépassant les 2 ans. La consultation du dossier médical se fait en présence du médecin pédiatre. A l'issue de ce temps, vous pouvez informer la Direction des éléments dont vous souhaitez avoir copie (0,20 cts d'euros l'impression).

## 7- Consultation du projet d'établissement



Le projet d'établissement peut être consulté sur demande auprès de la directrice adjointe. Une version synthétique du projet d'établissement est consultable sur le site internet de l'AFL.

## 8- Le traitement de vos plaintes et des réclamations



En cas d'insatisfaction, vous pouvez transmettre vos plaintes et réclamations à la Direction (par courrier, mail ou sur le registre des plaintes et des réclamations disponible à l'accueil). Toutes les plaintes et réclamations écrites sont prises en compte par la Direction. Vous recevrez un accusé de réception sous 24h et une réponse dans les meilleurs délais.



### Jeunes :

 « Toute l'équipe est sympa, bienveillante et drôle. Ils m'aident sans jamais me traiter comme un petit, et sans jamais me juger. Ce que j'adore se sont toutes les super sorties qu'ils organisent et les activités chaque semaine. » **Timo**

 « Je souhaite que le SESSAD puisse m'accompagner dans mon parcours scolaire et professionnel. Je désire aussi être accompagné pour l'obtention de mon permis de conduire et du code de la route. J'apprécie les activités proposées par le service et je veux de l'aide. » **Matthis**

 « J'aime les activités qui me sont proposées au SESSAD (cirque, Montessori, sport) et j'aimerais que mon frère puisse participer de temps en temps aux activités. » **Shadé**

### Parents :

 « Ma fille Solelle bénéficie des actions de jour du SESSAD moteur depuis plus de 2 ans avec une équipe pluridisciplinaire très active et exceptionnellement professionnelle. Elle apprécie vivement l'ensemble des activités proposées et se sent à la fois écoutée et entourée par des regards bienveillants, prévenants et va à l'IMS en toute confiance et avec le sourire, pendant les périodes scolaires et les vacances scolaires. Un grand merci à toute l'équipe pour cet accompagnement hors pair, pour l'enfant comme pour les parents !. » **Isabelle F.**

## Parents :



« L'intégration d'Arthur au sein du SESSAD lui permet de bénéficier d'une prise en charge pluridisciplinaire (éducateur, psychomotricité, ergothérapie, pédiatre, médecin rééducateur, etc.) à la fois à l'IMS et sur ses lieux de vie (école et domicile). En tant que parents, le soutien de l'ensemble des équipes du SESSAD est particulièrement précieux et celles-ci ont largement contribué aux progrès de notre garçon. Nous en profitons pour vous remercier pour la prise en charge d'Arthur. » **Cécile et Emilien**



« Notre fils est suivi depuis un an et demi maintenant au sein du SESSAD. Ce qui nous a frappé dès le départ, c'est la place qui nous a été donnée. Dès l'admission de notre fils, notre place de parents a été respectée. Notre avis est pris en compte et respecté, car comme le dit si bien l'équipe: "nous sommes présents au quotidien auprès de notre enfant et nous savons donc mieux ce dont il a besoin". Nous sommes également épaulés auprès des démarches administratives que ce soit MDPH, école, projet de vie .... Que l'accompagnement soit individuel ou en groupe, il est personnalisé. Nous avons vu très rapidement l'évolution positive de notre fils. Tous les acteurs du SESSAD sont accueillants, à l'écoute et réactifs. Nous les remercions encore une fois pour tout ça. » **M. et Mme Dréan**



Le SESSAD est une structure très compétente dans l'accompagnement des enfants et des familles. Depuis que ma fille est suivie par le SESSAD, elle est plus épanouie et elle a plus de confiance en elle. En effet, le SESSAD intervient dans différents domaines : orthopédique, en psychomotricité, en ergothérapie...Ce qui est très enrichissant pour elle ce sont les activités proposées à différents moments de l'année (peinture, dance, poterie, piscine, sport au gymnase, sortie en Jöelette, Happy Kids...). On a participé au défilé du carnaval et à une journée formidable au Croc Parc. Le SESSAD joue aussi un rôle déterminant au niveau scolaire.

Cette année, il y a eu beaucoup d'interventions à l'école de Laurence. Il s'agit d'accompagnement pour trouver des adaptations pour qu'elle puisse faire du sport comme ses camarades. Laurence a réussi à faire du handball, du football et elle a été très contente. Lorsqu'elle est partie en classe de découverte avec l'école, le SESSAD était également présent pour accompagner aux sorties. D'autre part, les parents sont bien orientés, bien assistés dans leurs démarches administratives grâce à l'assistante sociale qui fait un travail remarquable. Pour nous, le SESSAD est une structure essentielle dans l'accompagnement des familles et des enfants. **Madame HOAREAU**

# Informations utiles

## 1- Horaires et jours d'ouverture



L'accueil de l'IMS est ouvert **du lundi au vendredi de 7h45 à 15h45**. Vous pouvez le contacter par téléphone, par mail, ou vous rendre sur place directement sur ces horaires.

Les accompagnements sur l'ensemble des lieux de vie, proposés par l'équipe du SESSAD, peuvent s'étendre au-delà de ces horaires en fonction du besoin de votre enfant, de son rythme, de sa fatigabilité et de sa disponibilité.

Chaque année, vous recevrez pour l'année scolaire à venir le calendrier d'ouverture du service. D'une manière générale, le SESSAD ferme :

- 1 semaine pendant les petites vacances scolaires,
- 3 semaines pendant les vacances d'hiver austral
- 2 semaines pendant les vacances de décembre

## 2- Comment nous contacter



**PAR TELEPHONE :**  
0262 22 73 35 / 0692 88 14 63  
**FAX :** 0262 22 88 59



**PAR MAIL :**  
[ims@afl.re](mailto:ims@afl.re)



**PAR COURRIER :**  
45 rue Jacques Aubert - ZAC Eperon  
97435 Saint Gilles Les Hauts



### Plan d'accès à nos locaux :



### 3- Financement et coût de l'accompagnement



L'accompagnement du SESSAD est **financé à 100 %** par les caisses d'Assurance Maladie.

### 4- Les assurances



La responsabilité civile de l'Association Frédéric Levasseur couvre les dommages corporels accidentels subis par les jeunes accueillis lorsqu'ils sont pris en charge par le service. Chaque année, une attestation d'assurance responsabilité civile ou assurance scolaire, couvrant votre enfant, vous est demandée.

### 5- Les contacts utiles



**Association Frédéric Levasseur** - 3 rue Pierre Aubert 97491 Sainte-Clotilde CEDEX - BP 40 001

Tél : 0262 41 29 23 - Fax : 0262 21 39 99 - Email : afl@afl.re - <https://associationfredericlevasseur.re/>

**MDPH** - 13, rue Fénélon - BP 60183, 97464 Saint-Denis Cedex

Tél : 0 800 000 262 - Email : mdph974@mdph.re - <https://www.mdph.re/>

**Sécurité Sociale** - 4, Boulevard Doret, CS 53001, 97 741 Saint-Denis Cedex 9

Tél : 3646 - <https://www.ameli.fr>

**CAF** - 412 Rue Fleur de Jade, 974833 Sainte-Marie CEDEX Sainte-Marie

Tél : 3230 - <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-reunion>

**ARS** - 2bis, Avenue Georges Brassens, CS 61002 - 97743 Saint Denis CEDEX 9

Tél : 0262 97 90 00 - <https://www.lareunion.ars.sante.fr/>

**Transport adapté** - Service Mobilité Inclusion / Cellule Mobilité (Conseil Départemental)

Tél : 02 62 96 43 41 - Email : tsh@cg974.fr - <https://www.departement974.fr/tsh>

**Pass'loisir et Pass' Transport** - Service Mobilité Inclusion (Conseil Départemental)

Tél : 02 62 90 37 90 - Email : pass@cg974.fr - <https://www.departement974.fr/aide/aide-pass-loisirs>

**Aide Sociale pour Adulte** - Service Aide Sociale aux Adultes OUEST (Conseil Départemental)

**Pôle Personnes Handicapées / Direction des Proximités Renforcées et des Interventions**

Tél : 0262 55 47 47 - Email : asa\_ouest@cg974.fr

**Association de parents « Grandir hors des murs »**

Email : ghdm974@gmail.com - <https://www.facebook.com/ghdm974/>

**Association de parents « Sakura »**

Tél : 0692 74 29 54 - Email : erick@sakura974.re - <https://www.sakura974.re/>

## **Annexes au Livret d'Accueil**

### **Les documents obligatoires qui vous sont remis avant l'admission**

- Le règlement de fonctionnement
- Le contrat de séjour
- La Charte des droits et libertés
- La liste des personnes qualifiées (Coordonnées des Défenseurs des Droits)
- La liste des représentants du CVS

### **Les documents de présentation de l'établissement, du service, de l'association**

- Le trombinoscope du service
- Un document de présentation des professions du SESSAD
- Un document de présentation du cadre législatif du SESSAD
- La synthèse du Projet Associatif